

# BURE

## vous ne connaissez pas ? vous devriez peut-être...

### Bure, c'est quoi ?

Un tout petit village, moins de 100 habitants, à la limite des régions CHAMPAGNE et LORRAINE.

L'Etat a ciblé ce secteur début 1994 pour y implanter à 500 mètres de profondeur un « laboratoire de recherche scientifique souterrain ». Sous le terme de « laboratoire » se cache la programmation d'un immense complexe souterrain où seraient enfouis les pires déchets du nucléaire, ceux d'une toxicité majeure et active pendant des centaines de milliers d'années. Ce projet est mis en œuvre par l'ANDRA, Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

### Pourquoi Bure ?

Dès les années 60 les « responsables » prenaient conscience du fardeau que représentaient les déchets, radioactifs, issus de l'industrie nucléaire. Ils promettaient alors que la science allait trouver solution à ces rebus.



Vingt ans plus tard et fort discrètement, l'Etat décidait de se débarrasser de ces déchets en les enfouissant profondément. Les différents projets, dans diverses régions et au fil du temps, ont échoué de par la révolte des populations locales, suivies de leurs élus.

Une nouvelle stratégie était alors mise en place. Une loi est votée fin 1991. Elle ne parle plus d'enfouissement mais de « laboratoire ». Les départements sont sollicités. Ceux de Meuse (Lorraine) et de Haute-Marne (Champagne-Ardenne), limitrophes, se portent candidats. L'Etat les retient. L'Andra s'installe et choisira un site à leur « frontière » : BURE.

### Un projet sans danger(s) ?

L'ANDRA affirme que le sous-sol là est idéal pour piéger les éléments radioactifs, tel un coffre-fort.

Pourtant, dès l'origine du projet des citoyens et des élus se sont questionnés et ont interrogé des experts. Ils ont découvert que cette région est gorgée d'eau, ennemie n°1 d'un dépôt nucléaire (corrosion, contamination, dissémination). Le sous-sol de la région est également multi fracturé et proche d'un secteur sismique.

Un expert, indépendant, vient d'étudier les volumineux dossiers techniques de l'Andra et il alerte. En terme de risques, un enfouissement serait bien pire que ce qui est annoncé : dégagement d'hydrogène (explosif), incendie et explosion (colis bitumineux), accident de criticité, rejets de gaz radioactifs, transports... pendant 100 ans (100 000 wagons type CASTOR), tant la France a accumulé de ces déchets !

Le coût serait également faramineux. Le « laboratoire », à lui seul, a déjà englouti plus de 1 milliard d'euros. Un enfouissement, s'il se faisait, a été annoncé pour 15 milliards d'euros, puis 25, puis 35 milliards d'euros sur 100 ans (soit 1 million d'euros par jour !) Et demain ? Et où trouver de telles sommes ?

## Démocratie ? Confiance ?

Si les multiples risques du projet d'enfouissement à BURE sont minimisés, voire escamotés, d'autres pratiques se sont développées, aux antipodes d'une saine démocratie.

La loi du 30 décembre 1991 (dite loi Bataille) obligeait à ce qu'il y ait « des » laboratoires. Or il n'y a que BURE, la loi a donc été bafouée, et par ceux-là mêmes qui l'ont votée !

De même, il avait été promis et maintes fois répétées aux populations de la région de BURE, et à leurs élus, qu'il ne s'agissait là que d'un laboratoire ; or une loi (28 juin 2006) annonce -sans avoir le courage de citer BURE- que l'on passait à une phase d'enfouissement industriel.



Pourquoi tant d'argent distribué à tout va (« l'argent dégouline » dénoncera un député local) ? Tandis que l'ANDRA « parraine » financièrement un maximum d'associations locales (créant ainsi un véritable clientélisme), l'Etat déverse la somme folle de 30 millions d'euros par an à chacun des départements de la Meuse et de la Haute-Marne. Beaucoup qualifient ces pratiques d'« achat du silence » ou d'« achat des consciences ».

Démocratie ? A travers une pétition locale ayant recueilli plus de 40 000 signatures, les populations des deux départements ont demandé à avoir leur mot à dire (sous forme de consultation, référendum, etc). Demande balayée d'un revers de main !

Un « débat public », procédure mise en place par l'Etat (CNDP : Commission nationale du débat public) s'est déroulé entre fin 2005 et début 2006 (pour un coût de 3 millions d'euros) afin

d'écouter les doléances du public et les intégrer à la loi en préparation (votée le 28 juin 2006). Qu'ont mis dans la loi les législateurs, députés et sénateurs ? Exactement le contraire de ce qu'avaient exprimé les populations : stockage en surface pour surveiller les déchets, et avoir son mot à dire !

Quant à la fameuse loi du 28 juin 2006 qui, à travers la gestion des déchets radioactifs, nous engage tous pour des milliers d'années (c'est dire son importance), elle a été votée par 19 députés présents.... sur 577 !

## QUE FAIRE ?

S'imprégner des arguments et des conclusions d'un groupe de réflexion qui vient de se pencher longuement sur les questions essentielles, ETHIQUES : vis-à-vis de nos successeurs sur cette terre, peut-on enfouir ce genre de déchets-poisons, en avons-nous le droit ?

- [http://catholique-troyes.cef.fr/spip/IMG/pdf/GESTION\\_DES\\_DECHETS\\_NUCLEAIRES\\_Document\\_integral.pdf](http://catholique-troyes.cef.fr/spip/IMG/pdf/GESTION_DES_DECHETS_NUCLEAIRES_Document_integral.pdf)
- [http://catholique-troyes.cef.fr/spip/IMG/pdf/GESTION\\_DES\\_DECHETS\\_NUCLEAIRES\\_Synthese.pdf](http://catholique-troyes.cef.fr/spip/IMG/pdf/GESTION_DES_DECHETS_NUCLEAIRES_Synthese.pdf)

**Enfouir les déchets radioactifs n'est pas la solution et c'est se priver d'une VRAIE solution  
Déchets nucléaires : ne pas enfouir, arrêter d'en produire !**

## Ne plus subir > AGIR !

*Rejoignez le CEDRA / Collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs*

### BULLETIN D'ADHESION

Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse électronique : .....

**Particuliers** : à partir de 16 euros / Petits budgets : montant libre  
**Groupes et associations** : 45 euros

**Toute somme versée au CEDRA - y compris l'adhésion - bénéficie d'une déduction fiscale**

**A renvoyer à : CEDRA – BP 17 – 52101 SAINT-DIZIER Cedex** (chèque à l'ordre du CEDRA)  
Téléphone : 03 25 04 91 41 / e-mail : [cedra.org@orange.fr](mailto:cedra.org@orange.fr)